



**CAP**  
des avancements 2017 de grade des  
ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts  
(IPEF)  
du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016



## Déclarations préalables et résultats

Une séance de "pré-CAP" où l'administration a présenté ses premières propositions de tableaux d'avancement a eu lieu le 23 novembre 2016. La CAP nationale des IPEF du 1<sup>er</sup> décembre 2016 a été présidée par les deux Secrétaires Générales, Mme **Métrich-Hecquet (MAAF)** et Mme **Régine Engström (MEEM)**, en présence du Chef de corps Mme **Anne-Marie LEVRAUT**. Le secrétaire de séance est M. **Rémy GAUBE (CEIGIPEF)**.

### A/ Déclarations préalables

L'**UNIPEF** fait une déclaration préalable sur la "gestion à 2 têtes" d'un corps unique, le manque d'attractivité du corps lié, notamment, à la baisse des taux promotions (environ 40 promotions de moins par an) et à la difficulté des parcours professionnels (des rapports qui n'aboutissent qu'à des colloques...)

La **SG MAAF** répond qu'elle ne partage pas ce point de vue, en rappelant sa grande satisfaction sur le rapport fait par CGEDD et CGAER dont toutes les recommandations étaient avalisées par le MAAF, de même que celles du rapport du député Duron qui va être rendu public le 15 décembre lors du colloque sur le tricentenaire du corps des Ponts et Chaussées, au Conseil économique, social et environnemental. De plus, la SG MAAF considère que les pratiques se rapprochent entre les deux ministères employeurs des IPEF, sur les mobilités et sur les promotions avec des rencontres fréquentes entre IGAPS et MIGT.

La **SG MEEM** insiste sur l'importance qu'elle accorde au maintien de parcours professionnels diversifiés offerts aux IPEF, commençant dès la sortie d'école, y compris vers les collectivités et vers les grandes entreprises ou opérateurs publics. Elle rappelle que les taux pro/pro ont baissé également pour les autres corps (administrateurs civils, mines, AUE, ISPV).

La **Cfdt** fait une déclaration préalable portant sur les points et propositions suivantes :

#### 1 ... brutalité de la baisse des taux promus/promouvables...

La baisse des taux de promus/promouvables **est brutale et excessive** particulièrement pour l'avancement au grade d'ICPEF. Ainsi, pour l'avancement en ICPEF, au lieu de **20% de promus/promouvables** (sans oublier que c'était 24% en 2016), le taux proposé par l'administration pour 2017 est de **19%**.

Le tableau ci-après montre que 82 agents sont retenus sur les 426 agents promouvables (en ayant exclu les nouveaux promouvables en 2017). Or, parmi ces 82 agents promus, **11 sont des nouveaux promouvables...** Ainsi, le taux de promus sur le total des promouvables (y compris, donc, les nouveaux promouvables) s'avère être en définitive de  $82/514 = 16\%$  **seulement !** (cela représente **20 agents supplémentaires** qui auraient pu être inscrits au tableau d'avancement d'ICPEF) :

Employeur	IC_2017 Promouvables (dont néo)	Nb Proposés IC_2017 (dont déjà inscrits au TA 2016)	% Proposés IC_2017 sur promouvables	Nombre promus = retenus au TA IC_2017 (dont néos)	% promus IC_2017 sur promouvables (hors néo)
MAAF	196 (23)	44 (3)	22 %	24 (6)	14 %
MEEM	318 (65)	101 (3)	32 %	58 (5)	23 %
TOTAL	514 (88)	145 (6)	28 %	82 (11)	19 %

#### 2 ... 32 harmonisateurs...

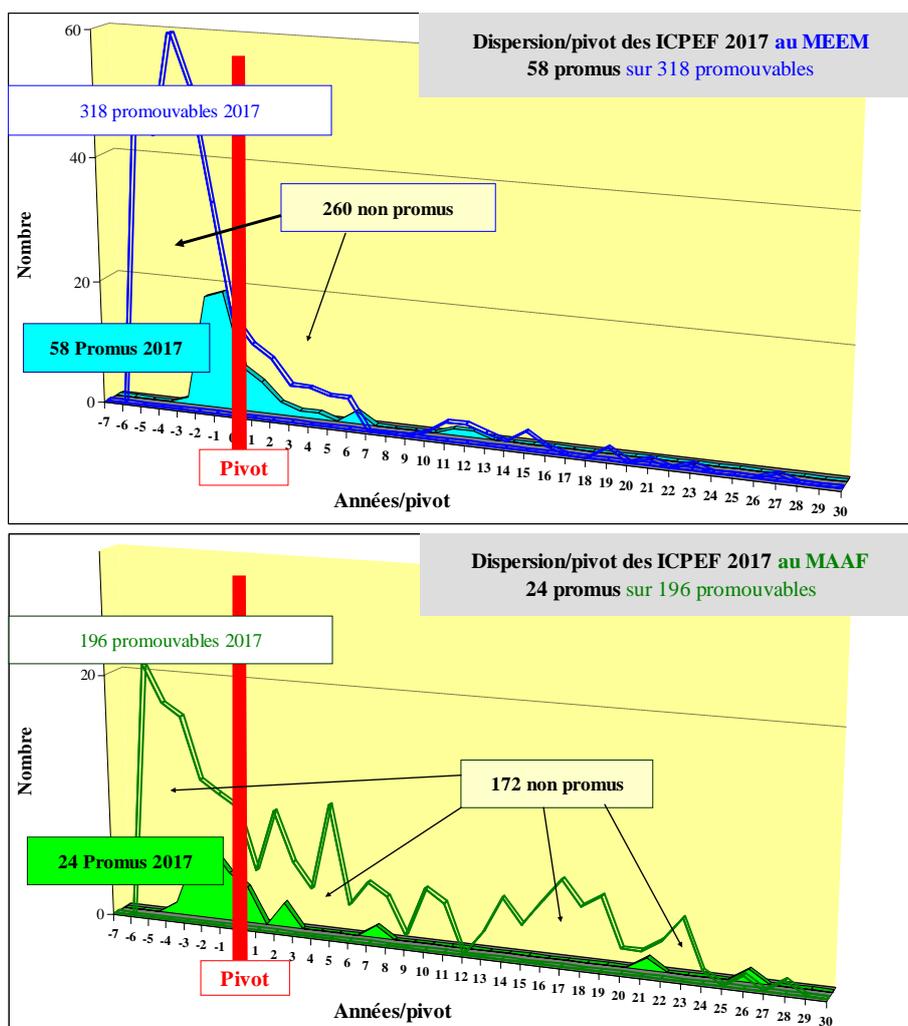
A titre de rappel, nous reproduisons, ci-dessous, deux extraits de notre déclaration préalable lors de la CAP avancement de décembre 2015, où nous demandions très expressément à l'administration **d'améliorer et de moderniser le "processus d'harmonisation"** des propositions d'avancement :

La **Cfdt** constate, que la situation de 1253 agents IPEF promouvables en 2016 (514 pour accéder au grade ICPEF, 739 pour accéder au grade d'IGPEF CN) montre des **disparités fortes entre les promouvables**, selon le ministère (MAAF,

MEDDE/METL) auquel est rattachée l'une des **32 différentes "entités"** qui regroupent les propositions d'avancement faites par les notateurs primaires. Ainsi, les propositions d'avancement au grade d'IGPEF CN 2016 faites lors de cette CAP illustrent parfaitement cette nécessité absolue de **moyens supplémentaires à consacrer à l'harmonisation entre les deux SG.**

[...] La **Cfdt** réclame, en conséquence, des **mesures d'urgence** pour que l'administration "amortisse" l'effet de cette baisse brutale **en répartissant l'effort d'attente sur l'ensemble des agents** pour préserver au mieux la possibilité d'un déroulement de carrière pour tous les agents. En se basant sur le constat de la situation actuelle des promouvables (graphiques ci-dessous), elle annonce qu'elle **s'opposera aux propositions de promotions très anticipées par rapport aux pivots :**

**Aujourd'hui**, pour l'avancement 2017, cette "harmonisation" ne fonctionne toujours pas et le travail des harmonisateurs du **MAAF** diffère toujours **considérablement** de celui des harmonisateurs du **MEEM** :



Les 172 agents promouvables en ICPEF du **MAAF** et non promus, sont majoritairement au-delà de leur "année-pivot", donc avec un faible espoir d'être promus dans l'avenir, alors que les 260 agents promouvables du **MEEM** et non promus sont à très grande majorité avant leur année-pivot, donc avec des perspectives réelles d'être prochainement promus.

-> La **Cfdt** renouvelle donc sa demande pour qu'une réunion soit organisée **bien avant le mois d'avril 2017** avec des représentants des **32 entités** chargées des propositions d'avancement pour que les représentants du personnel puissent leur présenter **leurs constats et leurs propositions.**

**3** "... selon que tu seras **MEEM** ou **MAAF** ... "

Enfin, exemple flagrant de ce dysfonctionnement, le tableau d'avancement des **ICPEF 2017** (ci-dessus) montre une **énorme disparité** entre les deux ministères employeurs : pour le **MAAF, 24 agents seulement** (contre **37** l'année dernière), soit un taux de ... **14 %** de promus/promouvables du **MAAF** ! Nous notons que cela signifierait une attente moyenne de **20 ans** pour passer en chef au **MAAF**, contre **13 ans** au **MEEM** ! La **Cfdt** rappelle que si de tels taux perduraient, l'atteinte des grades au cours de la carrière serait donc considérablement allongée pour les agents **du MAAF** et rendrait impossible l'application de l'accord **PPCR** sur la modernisation de parcours professionnels, des

carrières et des rémunérations dans les fonctions publiques : "Chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades".

Cette aberration, sans aucune information préalable, est inacceptable. Elle a été signalée à l'administration en début de semaine, mais aucune explication satisfaisante ne nous a été fournie depuis.

-> La **Cfdt** demande donc que la CAP puisse, **en séance, corriger cette aberration**

La **SG MAAF** répond que cette différence entre le **MAAF** et le **MEEM** sur les taux promus / promouvables de promotions résulte de l'application d'une règle décidée l'année dernière avec la baisse des taux sur l'avancement de grade en ICPEF, consistant "à enlever tous les agents au-delà de pivot + 10 de l'assiette des promouvables", ce qui a défavorisé les agents du **MAAF**, beaucoup plus nombreux en situation de pivot > 10.

La **Cfdt** trouve inadmissible cette "règle" non motivée et jamais débattue avec les représentants du personnel à la CAP et demande **que l'équité soit rétablie** entre les deux ministères. **L'UNIPF** confirme n'avoir jamais été informée de cette "règle".

La **SG MEEM** répond qu'il est trop tard pour changer les listes de promus, résultant de longues discussions et concertations entre les harmonisateurs mais convient d'organiser **dès janvier 2017** avec les représentants du personnel une **rencontre avec les harmonisateurs** pour examiner les solutions permettant le rétablissement de l'équité et l'homogénéisation des pratiques pour les promotions entre les deux ministères.

## B/ Résultats de la CAP

### 1 / Tableau d'avancement 2017 pour Ingénieur en Chef (ICPEF)

(voir tableau récapitulatif des taux de proposés et promus, ci-dessus, dans la déclaration préalable)

Le tableau d'agents retenus pour l'avancement au grade **d'ingénieur en chef en 2017** est le suivant :

1 - GIANAZZA David LC 2016	30 - DEFIGIER Aurélien	59 - LEBENTAL Bérangère
2 - GUILLET Raphaël LC 2016	31 - BECCHERLE Julien	60 - BAYLE Clotilde
3 - CRISTIA Vincent LC 2016	32 - TYVAERT Anne	61 - ROGER Maxime
4 - DONVEZ Johanna	33 - GENAIN Olivier	62 - RIBES Aurélien
5 - HENNICK Sébastien	34 - BERTHET Lionel	63 - AURICOSTE Juliette
6 - NERKOWSKI Damien	35 - BOUTTEAU Bertrand	64 - BLANQUET Pascal
7 - ANANTHARAMAN Arnaud	36 - MORVAN Xavier	65 - VEERABRADEN Adèle
8 - GUHL Florent	37 - CHANUT Stéphane	66 - COMMEAU Natalie
9 - TRINQUETTE Denis	38 - GUYON Rodolphe	67 - VENDRYES Caroline
10 - MORIN Samuel	39 - BERBAIN Antoine	68 - PLEYBER-LE FOLL Emilie
11 - PREBAY Yannick	40 - GOURDON Denis	69 - HENARD Catherine
12 - COREAU Audrey	41 - VELUT Marion	70 - ROUSSEAU Cécile
13 - SALHI Jacques	42 - GUSTE Marion	71 - NUZZO Vanessa
14 - STRALEC Eric	43 - GIBAUD-JARRY Catherine	72 - DURAND-GASSELIN Christiane
15 - JAXEL-TRUER Luc André	44 - SERGENT Daniel	73 - MANGNAN Hervé
16 - HUBERT Michel	45 - GALLOUET Emilie	74 - FABBRI Benoit
17 - BRUNELOT Hervé	46 - OUTREY Pierre	75 - COMBES François
18 - LEGER Bertille	47 - RENAUD Sébastien	76 - AVRILLIER Paul
19 - ALEXANDRE Thierry	48 - JABOT Frank	77 - PARREAU François
20 - CENCIC Nathalie	49 - BLANC Laurent Félix	78 - MARGAIL Fabienne
21 - LAURANSON Rémy	50 - DULAC François Xavier	79 - ZAHM Anne-Luce
22 - CADOUL Thomas	51 - MARTINONI-LAPIERRE Sophie	80 - HUET Brice
23 - DEREU Etienne	52 - PASCALIS-MAITRE Cécile	81 - HERAULT Marie-Laure
24 - MILLOT Murielle	53 - GAUCI Edouard	82 - MESTRI Mireille
25 - LAGRANDEUR-BOURESSY Emmanuel	54 - VOS Pierre Emmanuel	<u>Liste complémentaire</u>
26 - SAINT MARTIN David	55 - DESARNAUD Estelle	83 - CHANTREL-BONNEUIL Michèle
27 - DELATTRE Luc	56 - MAQUERE Valérie	84 - NICOLLE Emmanuel
28 - THIEBLEMONT Selma	57 - LAFON Xavier	85 - CHAPPAZ Olivier
29 - ALEXANDRE Olivier	58 - DUBUS Koulm	

La **Cfdt** s'abstient sur la liste proposée, compte tenu de la disparité non corrigée de taux de promotion entre le **MAAF** et **MEEM** et de l'absence de transparence et de concertation sur la "règle" appliquée pour 2017 par l'administration (voir ci-dessus).

## 2 / Tableau d'avancement 2017 pour Ingénieur Général de classe normale (IGPEF\_N)

Employeur	IG_N2017 Promouvables (dont néo)	Nb Proposés IG_N2017 (dont déjà inscrits au TA 2016)	% Proposés IG_N2017 sur promouvables	Nombre promus =retenus au TA IG_N_2017 (dont néos)	% promus IG_N2017 sur promouvables (hors néo)
MAAF	359 (62)	77 (3)	21%	36 (2)	12 %
MEEM	383 (44)	94 (2)	25%	40 (3)	12 %
TOTAL	742 (106)	171 (5)	23%	76 (5)	12 %

La situation est équilibrée entre les deux ministères, et le nouveau taux (depuis 2016) de 12% de promus (au lieu de 14% avant 2016) est appliqué.

Le tableau d'agents retenus pour l'avancement au grade d'ingénieur général de classe normale en 2017 est le suivant :

1 - CABANE Etienne LC 2016	28 - MATHIS Pierre	55 - GUIGNARD Philippe
2 - JACQUEMIN Benoit LC 2016	29 - MASSENET Véronique	56 - REYNAUD Philippe
3 - POULAIN Daniel LC 2016	30 - BAILLE Annick	57 - COMBES MIAKINEN Marie-Christine
4 - PONTAUD Marc LC 2016	31 - GUERRIER Julien	58 - AUDEBERT Pascal
5 - MOUSSET Franck LC 2016	32 - VEDEL Sylvain	59 - LEHIDEUX Véronique
6 - VARDON Pascal	33 - NEUVILLE Emmanuel	60 - LEGAY Myriam
7 - GUYOT Patrice	34 - JORISSEN Virginie	61 - GIARD Dominique
8 - STOUIMBOFF Michel	35 - HERSEMUL Michel	62 - WYBRECHT Bertrand
9 - BERNARD Pierre	36 - COYNE Anne	63 - MEDIONI Frédéric
10 - GEAY François	37 - THEOLEYRE François	64 - HERVE Catherine
11 - GAY Emmanuelle	38 - BERTRAND Nathalie	65 - DERVILLE Isabelle
12 - BELLON-MAUREL Véronique	39 - SOUCHU Patrick	66 - RENAUDIN Geneviève
13 - ROUSSET Olivier	40 - DHUR Agnès	67 - BLUHM Hervé
14 - BARRUOL Patrice	41 - LASSERRE-BIGORRY Antoine	68 - EYNARD Pascal
15 - BESSIN Pierre	42 - NUTI Isabelle	69 - MORETAU Jean-Philippe
16 - GAVORET Muriel	43 - AUGUSTIN Vincent	70 - RICARD Frédéric
17 - MARTY Fabrice	44 - FERRAN Myriam	71 - COURT Philippe
18 - BOUTROUX Rémy	45 - ROGIER Philippe	72 - BAUCHOT Philippe
19 - PERRIN Jean-Louis	46 - GENDREAU Nicolas	73 - GENTNER Jean-Michel
20 - PESTOUR Jean-Louis	47 - LE BRIS Claude	74 - JACOBSONNE Alain
21 - ERN Alexandre	48 - POUGET Jean-Luc	75 - PALETTE Jean-Michel
22 - DELDICQUE Thierry	49 - ELTCHANINOFF Nathalie	76 - LE COZ Didier
23 - VERGRIETE Patrice	50 - BEAL Michel	Liste complémentaire
24 - SPECQ Bertrand	51 - ANGERAND Luc	77 - LATARGET
25 - PINET Pascal	52 - BLANC Pierre	78 - LECORDIX
26 - LAVIGNE Benoit	53 - BICHOT Lionel	
27 - DOUBREMELLE Claire	54 - HERMELINE Michel	

A la demande de la **Cfdt**, la **SG MAAF** s'engage à ce que les deux agents suivants soient inscrits sur le tableau d'avancement 2018 :

- 1 – DUPEUBLE Thierry
- 2 - POTTIER Pascale

**La prochaine CAP IPEF (mobilités) aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017** (pré-CAP le mardi 23 mai 2017)

Attention, il n'y aura, au **MEEM** comme au **MAAF**, que deux CAP "mobilités" en 2017 : la deuxième étant programmée le **mardi 14 novembre 2017**

**La prochaine CAP pour les avancements 2018 est programmée le mardi 5 décembre 2017** (pré-CAP le mardi 26 novembre 2017)

L'actualité et les inquiétantes perspectives qui s'annoncent sur le devenir des fonctionnaires (et particulièrement pour les ministères "techniques" et leurs corps d'ingénieurs) nous montrent que c'est le **moment ou jamais de se syndiquer et de choisir la Cfdt !**

Vos élus **CFDT** :

**Titulaires :**

Nadou CADIC (DML/ MEEM) [nadou.cadic@developpement-durable.gouv.fr](mailto:nadou.cadic@developpement-durable.gouv.fr) – 01 40 81 97 09  
Monique NOVAT (VNF/MEEM) [monique.novat@vnf.fr](mailto:monique.novat@vnf.fr) - 04 72 56 59 02

**Suppléants :**

Philippe HEDRICH (DGER/MAAF) [philippe.hedrich@educagri.fr](mailto:philippe.hedrich@educagri.fr) - 01 56 41 51 45  
Dominique THON (CEREMA/MEEM) [dominique.thon@cerema.fr](mailto:dominique.thon@cerema.fr) - 04 72 14 33 05

**Contacter les boîtes courriel institutionnelles :**

[cfdt@agriculture.gouv.fr](mailto:cfdt@agriculture.gouv.fr)  
[cfdt-ufe@i-carre.net](mailto:cfdt-ufe@i-carre.net)

**Et toutes les précieuses informations disponibles sur les sites de la CFDT :**

<http://cfdt-agriculture.fr/>  
<http://spagri.fr/corps/ipef/>  
<http://www.cfdt-ufetam.org/>